



Prendre de la hauteur de vue sur la finance et le patrimoine.
De meilleures décisions en toute indépendance.

LES CONTRÔLES DES COMPTES

Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
FINADOC et ACTIONNAL sont deux marques de COSALE, SAS au capital de 30 000 €. RCS 513 969 642
TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 email: contact@finadoc.com web: www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le N° D11/865 auprès de la CNCIF, association agréée par l'AMF ORIAS N° 11 062 831 (CIF, courtier en assurances, intermédiaire en opérations de banque). Responsabilité civile professionnelle : AIG

LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DES PERFORMANCES

Toute organisation patrimoniale doit pouvoir être contrôlée et correspondre aux objectifs que l'on s'est fixés. Explications.

La mise en place d'une organisation financière et patrimoniale, proposée et construite par un indépendant du patrimoine, un notaire, un expert-comptable, ou un avocat fiscaliste ou en patrimoine implique un contrôle, à la fois au départ et en cours de vie.

Dans nos économies dépendantes de plus en plus des contraintes réglementaires, fiscales, sociales, législatives... la notion de contrôle est omniprésente (parfois trop). Chaque épargnant devrait idéalement tenir une synthèse de son patrimoine et de son évolution. Pour les assujettis à l'ISF, cela est plus facile car il y a, au-delà de 3 ME, un document spécifique à compléter et donc à détailler, mais peu finalement tiennent une évolution annuelle de chaque composante de leurs actifs.

La nécessité de contrôler provient essentiellement des variations de prix, de la volatilité, et de la capacité des conseillers (bancaires ou non) à vendre des produits sans en assurer le suivi et l'adaptation de ces produits aux objectifs du client. Ainsi un patrimoine qui n'est pas suivi pourrait potentiellement perdre en valeur. Tous les actifs ne sont pas pertinents au même moment.

Le suivi et le contrôle sont différents selon la nature des biens : ou ceux-ci sont sur un marché régulé permettant une valorisation régulière, ou ils sont sur un marché de gré à gré et la valorisation est plus incertaine.

Dans cette seconde catégorie, l'on retrouve l'immobilier, les terres, bois et forêts, les oeuvres d'art, et certaines collections. Le contrôle vise ici à tenir compte des volumes traités, de l'attrait toujours positif (ou non) des biens, des derniers prix pratiqués pour en déterminer une tendance. Il faut savoir que la tendance des biens de gré à gré (hors les obligations) est de plus long terme que les biens strictement financiers par exemple.

Revenons à la première catégorie qui recouvre les biens financiers. Il est du devoir des conseillers bancaires et financiers de produire des données lisibles et utiles pour le client, et ce en dehors des obligations strictement légales. Il faut des indicateurs pour prendre des décisions et non de l'information technique.

Le premier constat est celui de l'assurance-vie qui détient certainement la palme des états financiers les plus incomplets. A part la valorisation annuelle ou semi-annuelle des contrats, la performance du fonds en euros, l'on retrouve la liste des unités de compte, quelques pourcentages de répartition, mais peu d'informations sur les performances moyennes, des performances depuis l'entrée de l'unité de compte dans le contrat, ou tenant compte des entrées/sorties, du niveau de risque moyen pondéré, des catégories de placement... Cela provient du fait que le monde de l'assurance est plus statique que l'univers bancaire car l'horizon de placement est plus long. Les assureurs invoquent aussi ce principe de temps pour affirmer que les clients ne doivent pas gérer un contrat d'assurance-vie comme un compte titres ou un mandat de gestion. Néanmoins, ainsi que nous l'avons vu, le monde économique nécessite des suivis et des arbitrages pour gérer ses actifs, quels que soient les supports juridiques d'investissement.

Les banques produisent quant à elles des états financiers plus utiles et complets mais souvent imprécis. Par exemple, dans de très nombreux cas, l'on retrouve des catégories comme actions, obligations, sicav, autres et naturellement des sicav peuvent être en actions, en obligations, ou diversifiées, et entrer dans la catégorie actions, ou obligations. L'information est donc parcellaire et incomplète, induisant une mauvaise appréciation des risques. De même, à chaque placement correspond un risque sur une échelle de 1 à 7 par exemple (du plus sûr au plus risqué). Il est très facile de mesurer pour chaque client le niveau moyen de risque en tenant compte des montants de chaque ligne pour avoir un chiffre de synthèse et ajuster son risque plus facilement.

Dans le contrôle des comptes et des performances, il serait utile de faire figurer systématiquement les actifs d'un client également sous forme graphique, en superposant les courbes d'un indice action de référence et idem pour un indice obligataire. Chaque client verrait alors l'évolution de ses encours en la comparant.

De même, il serait utile de mettre les performances de chaque ligne avec une notation extérieure (Morningstar, Quantalys, Europerformance pour ne prendre que les plus connues des banques et assureurs) permettant d'y voir en plus des performances un critère plus objectif et facilement lisible. Ces agences d'évaluation donnent un nombre d'étoiles selon les performances, mais aussi selon les sur-performances possibles du groupe d'appartenance, les frais de gestion, la volatilité... Il faudrait idéalement préférer un fonds 4 ou 5* qu'une notation 1 ou 2*.

De très nombreuses banques, même de renom, et spécialisées, produisent des états erronés. Par exemple, quand on achète une obligation, l'on a le rendement espéré (ytm, yield to maturity). Au fil des mois, ce rendement varie (risque, courbe des taux, prix) alors que l'on devrait garder comme information le rendement historique. Si l'on achète une obligation Nestlé à

2.25%, et que six mois plus tard le rendement à maturité devient 1.10% par exemple, l'investisseur sera soucieux de vendre une ligne non rentable, alors qu'en fait, le rendement à prendre en compte est celui d'origine. Nous avons vu aussi l'une des plus grandes banques européennes afficher les performances des lignes depuis le début de l'année, sans tenir compte de la date d'entrée du placement. Les exemples sont tellement nombreux qu'il est important de bien lire les rapports bancaires.

Le second volet du contrôle des comptes et des performances vient des états bancaires qui sont tous différents les uns des autres. L'épargnant n'est pas assez formé et à même d'appréhender correctement l'ensemble de son patrimoine avec des présentations complètement différentes. Aucun outil de consolidation n'existe. Il faut faire appels à certains conseils spécialisés en finances (il y en a très peu....). En effet, le patrimoine d'un épargnant s'analyse au global pour sa propre situation personnelle et non établissement par établissement où il y a placés ses fonds. Il n'est pas possible d'avoir des reportings normalisés, à l'exception près toutefois que les opcvn sont désormais soumis à une présentation de plus en plus homogène (prospectus DICI).

Le troisième volet concerne la diversification des actifs placés. Le contrôle des comptes et des performances s'analyse aussi en diversifiant les placements. Trop peu fait courir des risques évidents, et trop de lignes ne présente pas une efficacité maximale. Idéalement, en dehors du fonds en euros s'agissant d'assurance-vie (ou de contrat de capitalisation), il devrait y avoir des lignes faisant 5 à 10% du total, en s'assurant également que les lignes entre elles ne sont pas similaires (redondantes) car la diversification serait inopérante.

Que faire si les performances n'étaient pas au rendez-vous face à celles attendues. D'abord les comprendre et être en parfaite conformité avec ses objectifs. C'est évident, mais il ne faut pas vendre au mauvais moment, et sans avoir laissé le temps à la gestion de produire ses effets. Néanmoins, une ligne peu performante par rapport à son groupe d'appartenance peut être arbitrée au profit d'un meilleur gérant, ou une action par rapport à une autre. Les marchés financiers offrent cette possibilité et cette facilité pour changer facilement et prendre les meilleurs placements. Et ce même si la ligne accusait une moins-value. Ce que l'on mesure en arbitrant est la capacité du nouveau placement à faire mieux. Il est donc important de comprendre que si l'on vend une ligne en baisse, la nouvelle ligne sera achetée avec également une baisse mais avec un potentiel plus élevé. Vendre une ligne à perte est un vrai frein alors que l'important est de "rattraper" la perte par un placement à plus fort potentiel.

Idéalement, la situation des comptes devrait être produite mensuellement aux clients (et non aussi peu comme actuellement, entre 2 à 4 fois par an, au

plus). Les points de gestion (des explications) seraient quant à eux trimestriels... avec le conseiller. Tout ceci n'est pas affaire de spécialiste.

Enfin, le contrôle des comptes est celui des frais et conditions bancaires. En matière d'assurance-vie cela pose moins de souci car tout est bien cadré par le contrat : frais de gestion et frais d'arbitrage, sans variation possible. Dans les banques, c'est différent avec les tarifs plutôt en hausse, et des erreurs plus fréquentes.

Contrôler ses comptes et les performances permet certainement de faire progresser ses actifs, de mieux les sécuriser et qu'ils soient bien adaptés à la situation économique du moment. A chacun naturellement de bien choisir son ou ses conseillers financiers.